

<b>Identification</b>	
Unité de formation : Déontologie dans l'exercice des professions juridiques Activité d'enseignement : Déontologie dans l'exercice des professions juridiques Cours : Droit civil : Déontologie dans l'exercice des professions juridiques	Section : DRT C  Nombre de crédit ECTS : 2
Nombre de périodes : 20	N°UF : 922
Dossier pédagogique : 713002U32D1	Unité déterminante : N

<b>Description</b>
<p><b><u>Capacités préalables requises</u></b> <i>Extrait du dossier pédagogique inter-réseaux</i></p> <p><u>Capacités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général et les critiquer ;</li> <li>• produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un événement,... (des documents d'information pouvant être mis à sa disposition).</li> </ul> <p><u>Titre pouvant en tenir lieu</u></p> <p>C.E.S.S.</p>
<p><b><u>Contenu du cours</u></b> <i>Extrait du dossier pédagogique inter-réseaux</i></p> <p>L'étudiant sera capable :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- d'exposer les principales règles déontologiques des professions juridiques exercées dans le cadre des entreprises, des professions libérales et des services publics telles que celles de conseiller ou collaborateur juridique d'entreprise ou de service public, d'avocat, de notaire, de magistrat, d'huissier, de greffier ;</li> <li>2- de comparer les principes et règles déontologiques de ces professions (points de convergence et de divergence) ; de dégager les principes et les règles déontologiques à respecter dans le cadre de ses propres missions ;</li> <li>3- d'identifier les sources à consulter pour vérifier et approfondir les questions déontologiques qui se posent.</li> </ol>
<p><b><u>Capacités terminales</u></b> <i>Extrait du dossier pédagogique inter-réseaux</i></p> <p>Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, à partir des éléments scientifiques développés au cours et d'une réflexion personnelle argumentée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• D'analyser et d'abstraire les principes et règles déontologiques en questions dans telles situations</li> <li>• D'établir mes liens entre les règles déontologiques des différentes professions en présence</li> <li>• De décrire les règles déontologiques de collaborateurs juridiques applicables à ces situations et de les justifier.</li> </ul>

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- le degré de cohérence entre son positionnement déontologique et la situation traitée,
- le recours judicieux aux textes légaux et réglementaires à consulter pour vérifier et approfondir les questions déontologiques qui se posent ;
- le degré de rigueur dans le développement et l'argumentation juridiques.

### **Personnel enseignant**

FRIES Deborah

### **Méthodologie**

- Séquences de leçons
- Discussions & réflexions collectives

### **Mode d'évaluation**

- Interrogation théorique sur les notions vues en classe